

Annexe

Rappel des dispositions concernant la constitution et l'envoi des dossiers de candidature des personnels des premier et second degrés

Constitution du dossier	Organisme destinataire du dossier en double exemplaire	Transmission des dossiers
Document à saisir en ligne sur le site internet de l'AEFE : www.aefe.fr/ à imprimer et à signer, puis à remettre avec pièces jointes (deux exemplaires) au supérieur hiérarchique direct entre le 2 et le 27 septembre 2010	Agence pour l'enseignement français à l'étranger BP 21509 1, allée Baco 44 015 Nantes cedex 01 Bureau du recrutement : Tél : 02 51 77 29 23 Fax : 02 51 77 29 50 candidature.aefe@diplomatie.gouv.fr	1) par le candidat au supérieur hiérarchique direct avant le 30 septembre 2010 2) par l'inspection académique (premier degré) ou par le rectorat (second degré) à l'AEFE avant le 12 octobre 2010 Les personnels en poste à l'étranger transmettront leur dossier au chef d'établissement puis au conseiller de coopération et d'action culturelle/ambassadeur. Les directeurs d'école et les conseillers pédagogiques en fonction à l'étranger adresseront une copie supplémentaire de ce dossier à leur IEN de résidence pour avis et transmission au bureau du recrutement de l'AEFE.